

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi **12 mai 2009** à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



- Présidence :** M. STALDER Michel
- Présents :** M. ALTWEGG Patrick
Mme BOADA Anne
M. BUCHETTI Pierre-Antoine
Mme CADEI Geneviève
M. FEYER Georg
M. GUEX Jean-Pierre
M. HONEGGER Wolfgang
Mme JOSS Patricia
M. LAGRANGE Philippe
M. MAZENOD François
Mme MEAN NORMANN Sibylle
M. RYCHNER Georges
Mme STALDER Elisabeth
Mme UDRY Fabienne
- Excusés :** M. BAUMGARTNER Andréas
Mme SEMON Anne-Claude
- Assistent :** Mme HUMBERT Yvonne, maire
M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2009
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Patinoire de la Vigne Blanche
5. Ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 175'000.00 destiné à la construction d'une crèche intercommunale et d'une structure D2 pour personnes âgées sur les parcelles N° 3063 et 3532, propriété de la Commune de Bellevue (délibération)
6. « Mérite Commune de Genthod »
7. Propositions du Maire
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis clos



Le président ouvre la séance et salue les personnes présentes, il excuse les absences de Mme SEMON et M. BAUMGARTNER. Il demande une modification de l'ordre du jour et ajoute un point 9. *Huis clos*. Cette proposition est acceptée.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2009

M. RYCHNER demande de modifier, page 203, dernier paragraphe : Aucune entrave par d'autres n'est **tolérable**.

Page 204, 1^{er} paragraphe : Il ne faudrait pas attendre **mais** prendre une décision rapidement.

Sous réserve de ces modifications, **le procès-verbal est approuvé par 10 voix pour et 4 abstentions**.

M. MAZENOD remercie la Mairie pour l'impression recto-verso du procès-verbal permettant ainsi d'économiser du papier et de gagner de la place dans les classeurs.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Tournoi de Volley – samedi 2 mai**

L'équipe de la Mairie a sauvé l'honneur en se classant avant-dernière. M. STALDER tient à remercier l'équipe de filles du Volley-relax et la Société de gymnastique pour l'organisation de cet événement fort apprécié.

- **Opposition au nouveau bâtiment communal**

Le 25 mai prochain, le Bureau recevra une délégation, limitée à trois personnes, des opposants à la construction du nouveau centre communal. Des informations sur ce dossier seront transmises lors du Conseil du 9 juin 2009.

- **Procès-verbaux des différents Groupements intercommunaux**

Le Bureau demande qu'à l'avenir ces procès-verbaux lui soient transmis afin de permettre de suivre ces dossiers. Il estime que cette demande fait partie du cycle normal de la diffusion de l'information à l'organe de contrôle.

- **Gymkana de voitures à Perly-Certoux – dimanche 23 août 2009**

Le Conseil municipal est invité à participer à cette manifestation. Les personnes intéressées peuvent s'informer auprès de M. STALDER.

- **Suivi des dossiers en cours**

Des réponses sont attendues concernant la sécurité de l'école et le rural.

- **Procès-verbal de la séance du 7 avril 2009**

M. STALDER adresse ses remerciements à la procès-verbaliste remplaçante pour la rédaction représentative des divers échanges.

- **Séance d'information pour la présentation du projet de la crèche intercommunale définitive**

Lundi 18 mai 2009 à 19h00 à la salle communale.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- **Desserte alternative à la route de Malagny pour le Petit et le Grand Malagny**

Lecture du courrier du Conseil d'Etat daté du 6 mai 2009 répondant à la résolution du Conseil municipal du 27 janvier 2009 (*annexe I*).

- **Creux-de-Genthod**

La pointe du Creux-de-Genthod sera renforcée par de gros blocs de pierres, deux places visiteurs seront améliorées au bout du ponton du débarcadère, et l'estacade côté Genève sera prolongée pour accueillir d'autres canots.

- **Petits Loups**

Remerciements du Jardin d'enfants pour la subvention annuelle. Le comité informe que, dès la rentrée 2009, il accueillera et formera une apprentie. Cette jeune gentousienne a déjà effectué de nombreux stages au jardin d'enfants, elle a démontré une facilité de contact et une aisance avec les enfants. Mme le maire tient à féliciter le comité pour cette démarche.

- **Réponses de M. MOTTIER à différentes interpellations**

« Monsieur le Président, en fait, pour être en accord avec votre fonction, je devrais dire, Monsieur le Président du Conseil municipal de la commune de Genthod, car, en effet, vous portez ce titre.

Cette fonction, comme vous le savez certainement, implique des devoirs et des règles à respecter. Articles 7 et 8, mais surtout 9 du règlement du Conseil municipal de Genthod du 22 septembre 1987, toujours en vigueur à ce jour.

Je vous communique ci-après mes remarques et réponses suite à vos interventions lors du précédent Conseil municipal du 7 avril, interventions qui ont parfois, je pense, dépassé votre pensée tant le ton était rude et coléreux et, à mon avis, n'avait pas lieu d'être au vu de votre fonction.

En ce qui concerne vos remarques traitant de la « sécurité feu » à l'intérieur de l'école, remarques pertinemment fondées, je vous indique que la résolution est en cours et qu'un simple claquement de doigts ne suffit pas à tout réaliser dans les 5 minutes.

Je n'ai que deux bras et, malheureusement, je ne travaille pas 24h sur 24 à la mairie ! Si vous pensez toujours que l'on ne fait rien à l'Exécutif de Genthod, prenez une semaine sur vos vacances et accompagnez-moi, ça vous distraira.

Je vous informe aussi qu'avant votre intervention, la commission des bâtiments avait déjà le dossier en main, de même que la commission de la sécurité qui planche également sur le sujet. Le « Y A K A » demande encore du temps, mais les modifications souhaitées se réaliseront. Ainsi donc, vous laissez sous-entendre que j'étais un criminel en puissance suite au retard dans ces travaux. Sachez, Monsieur le Président du Conseil municipal, que je ne peux admettre ces propos gratuitement diffamatoires et j'attends des excuses de votre part.

En ce qui concerne les comptes de la commune pour lesquels je vous prie de bien vouloir excuser le retard apporté à leur présentation, retard qui ne met toutefois pas en péril les finances communales ni n'interfère dramatiquement sur la bonne marche de la mairie, mais exhale cependant un agacement bien compréhensible de votre part, comme de l'Exécutif, croyez-le bien. Il y a, certes, un retard dans les comptes, mais pas de vices cachés ni de tromperies ou autres actes délictuels intentionnels.

Je vous indique ci-après un petit résumé des péripéties de ces dernières années.

La personne responsable de la comptabilité a travaillé dès l'année 1995 jusqu'au 31 décembre 2004 par l'entremise d'un mandat signé avec son employeur, un bureau fiduciaire de la place et la Commune de Genthod, avec mandat de tenir la comptabilité et tous les travaux annexes y afférents.

Je suis le premier à le reconnaître et à le faire savoir ici, l'excellence dans la qualité du travail fourni était irréprochable et nous ne pouvions qu'apprécier cette personne et ses prestations, tant par la qualité que la rapidité dans l'exécution de son mandat.

Avec cette personne, la comptabilité paraissait simple, et nous n'avions pas de problème au niveau de la conception des délibérations financières, comme de la préparation des séances de budget ou autres pour la commission des finances.

A voir comme nous nous sommes débattus dans les comptes ces derniers mois, je peux vous affirmer qu'une comptabilité publique n'est de loin pas l'outil le plus facile à maîtriser !

Cette personne, au 1^{er} janvier 2005, a changé l'orientation de sa vie professionnelle en profitant d'une restructuration de son employeur qui voulait également renégocier notre mandat.

Elle nous avait alors demandé la possibilité de pouvoir continuer la même tâche mais à titre « privé ».

Au vu de l'expérience accumulée, du bon travail fourni durant toutes ces années, et des très bonnes relations entretenues à ce jour, nous ne pouvions qu'accepter cette proposition qui nous garantissait un suivi dans le même registre de la bonne marche de notre comptabilité, dès lors que cette personne nous avait donné toutes les garanties quant à sa disponibilité future.

Cela nous enlevait le souci de devoir rechercher un nouveau mandataire et de tout reconstruire ! Malheureusement, si l'année 2005 a connu quelques petits problèmes, de même que 2006 mais en plus important, la situation est vite devenue ingérable, et, début 2007, j'ai demandé en séance de mairie de nous séparer de cette personne. Je ne suis pas seul à statuer et comme nous avons entre-temps reçu de belles promesses de sa part, la décision a été reportée.

Malgré un accommodement dans son travail, sur sa demande, avec l'engagement d'une aide-comptable, malgré de moult et moult promesses pratiquement jamais tenues, au printemps 2008 j'ai redemandé le remplacement de ces personnes.

Après de nouveaux entretiens, de nouvelles séances de mises au point et des promesses non tenues, en automne, la décision finale a été confirmée de nous séparer de ces deux mandataires, ayant de mon côté pu négocier la reprise du mandat de la tenue de la comptabilité et des travaux annexes par une nouvelle fiduciaire de la place.

Ceci pour vous dire, Monsieur le Président du Conseil municipal de la Commune de Genthod, que contrairement à ce que vous pourriez penser, je ne suis pas insensible à vos critiques et remarques, une fois de plus piquantes et acariâtres, et je peux vous dire que le nouveau mandataire en place et moi-même faisons tout notre possible pour vous donner entière satisfaction en temps et en heure, bien même que nous ayons dû demander malheureusement une dérogation pour la présentation de ces comptes.

Je vous réitère, Monsieur le Président du Conseil municipal, ainsi qu'à vous Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, toutes mes excuses pour les désagréments causés par cette situation.

Enfin, Monsieur le Président du Conseil municipal, j'arrive au bout de mes commentaires avec le sujet que vous aviez évoqué mardi 7 avril et qui avait trait aux différents courriers et réponses entretenus avec les voisins directs, et aussi indirects, de l'emplacement de la future salle communale.

Vous avez proféré des remarques désobligeantes à mon égard et je remercie présentement la procès-verbaliste de n'avoir pas tout retranscrit dans le procès-verbal du dernier Conseil.

Je vous cite, entre autres :

« M. STALDER trouve regrettable que les courriers ne soient pas relus quelques jours après pour pouvoir y réfléchir, au lieu d'écrire sur un coup de tête ». C'est un grotesque mensonge !

De même, vous aviez laissé entendre que les propos et les écrits étaient dignes des récréations écolières, ou quelque chose du même acabit...

Ceci m'amène à vous dire qu'avant de répandre aussi légèrement des remarques outrageantes, vous devriez peut-être vous pencher un peu plus dans vos dossiers, car vous nous l'aviez justement fait remarquer, vous ne déteniez pas toute la correspondance traitant de ce sujet. Dès lors vos remarques sont inadmissibles.

En vous signalant de même qu'un président de Conseil municipal n'est pas en place pour légiférer et débattre mais pour faire respecter un règlement, je vous indique aussi que j'ai passé l'âge d'accepter des remontrances aussi déplorables et insultantes et j'attends dès lors des excuses de votre part à mon égard ». Gérald Mottier

M. STALDER estime qu'un an et demi pour agir pour un problème de sécurité à l'école est largement suffisant. D'autant plus que ce problème avait déjà été soulevé et rien n'avait été entrepris, il a l'impression que le message ne passe toujours pas.

Concernant la comptabilité, il est du ressort de l'Exécutif de gérer ses mandataires. Il pense qu'il est malvenu d'informer que les comptes pourront être acceptés dans les temps et ensuite demander un délai supplémentaire un mois avant l'acceptation. Des mois de retard dans la tenue de la comptabilité est pour lui inadmissible.

Il précise qu'un autre adjoint ne peut plus présenter l'état de la comptabilité de son dicastère depuis juillet dernier. Des moyens sont possibles pour éviter ce genre de débâcle. Pour terminer, il pense qu'un magistrat communal doit calmer le jeu dans des échanges de courriers et agir différemment. Par ces agissements, le Bureau se voit contraint de recevoir les voisins du futur bâtiment communal qui voulaient venir à 15 personnes !

M. MOTTIER confirme à M. GUEX qu'il était le délégué aux finances en 2006-2007, et, bien qu'il souhaitait changer de prestataire pour la comptabilité, la décision a été reportée.

- **Projet de réaménagement du rural – interpellation de M. GUEX lors du dernier Conseil**

M. MOTTIER répond que lors du Conseil du 14 novembre 2006, une délibération a été adoptée demandant une nouvelle affectation du rural au développement de l'administration communale et à la vie socioculturelle de la commune de Genthod. La délibération mentionnait notamment que l'Exécutif devait présenter au Conseil, dans un délai de trois mois, une demande de crédit pour un budget d'étude. La demande de délibération émanait du GIG.

Le 6 mars 2007, lors du Conseil suivant, Mme le maire répond à l'interpellation de M. GUEX concernant l'avancement du projet. M. Claude MEYLAN a été mandaté pour cette étude, différents contacts ont déjà été pris, et le rural a été visité en présence de M. RYCHNER.

Le 28 mars 2007, la Mairie a reçu un projet, mais après les élections municipales qui ont fait frissonner certains et laissé un goût amer à d'autres, le projet n'est pas ressorti malgré sa mise à disposition de la commission des bâtiments.

M. HONEGGER se prononcera sur ce dossier lors de la prochaine commission des bâtiments et apportera des propositions au Conseil municipal.

- **Ponton Lullin**

M. SCHMULOWITZ informe que le radeau de 6 mètres sur 3 prévu au large du ponton Lullin sera installé d'ici six semaines. Il sera hiverné sur les berges pendant la mauvaise saison.

4. PATINOIRE DE LA VIGNE BLANCHE

Le Conseil intercommunal de la Vigne Blanche (GIVB) s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour l'achat d'une patinoire d'une surface de 360 m², surface un peu plus grande que celle de la saison dernière. La commission culture, sports et loisirs a préavisé, par une courte majorité, la location pour la saison à venir. Le prix d'achat s'élève à Fr. 158'666.95 divisé par deux, dont un rabais de Fr. 46'440.00.

M. FEYER souhaiterait connaître le coût d'achat, le prix de location pour une année, les frais d'exploitation et de stockage.

M. BUCHETTI indique qu'il y a un package de Fr. 30'000.00 pour la mise en glace, le stockage et le démontage.

M. MAZENOD complète en stipulant que les frais d'exploitation se sont élevés pour cette saison à Fr. 3'181.00 pour l'électricité (électricité verte), Fr. 4'567.50 pour l'entretien de la glace, les heures de location des patins se sont élevées Fr. 8'750.00, moins le bénéfice de la location de Fr. 5'068.00.

La location pour la saison 2009/2010 se monte pour une patinoire de 360 m² à Fr. 85'798.00. Le coût de la location de la dernière saison est perdue si le Conseil se prononce pour une nouvelle location.

M. RYCHNER demande s'il n'est pas envisageable, en cas d'une expérimentation de location d'une année supplémentaire, de prévoir une location-vente, ceci pouvant réduire le coût d'un éventuel achat.

Si le Conseil municipal de Bellevue accepte l'achat et celui de Genthod la location, la Commune de Bellevue pourrait demander le paiement d'une location relève M. BUCHETTI.

Il précise que la patinoire est payée en deux ans et demi de location.

M. GUEX a contacté la présidente du GIVB et l'a informée de la situation, Bellevue débattrà ce soir de l'achat mais aussi de la possibilité d'une nouvelle location.

Le coût réel de la patinoire s'élève à environ Fr. 210'000.00 (TVA comprise). En cas d'achat et en comptant l'amortissement sur cinq ans, le coût de la location revient presque au même ; la différence annuelle est inférieure à Fr. 10'000.00 de plus. En cas d'achat, il faut ajouter les frais d'assurance, les frais d'achat et d'entretien des patins et d'éventuels autres faux frais.

Il ne voit, dès lors, pas d'avantage financier à l'achat. Il relève également que ce sport est actuellement « à la mode ». Dans trois ans, les conditions d'utilisation de l'électricité pourraient changer ; on pourrait alors se retrouver avec une patinoire qui aurait un moindre intérêt, voire ne serait plus utilisable.

M. RYCHNER souhaite aborder aussi l'aspect écologique, il pense qu'il ne faut pas s'engager à long terme, il pourrait alors être reproché au Conseil d'amener des sports d'altitude en plaine.

M. HONEGGER pense que la version d'une patinoire synthétique évitant le développement de la production du froid est une autre possibilité à évaluer, mais en achetant, toutes les options ouvertes seront perdues.

M. FEYER rappelle aussi que l'hiver a été exceptionnellement froid et qu'avec 5° de plus la glace ne pourrait pas être garantie aussi longtemps, la location offrant plus de souplesse.

Mme le maire rappelle l'aspect social de cette patinoire, elle a attiré beaucoup d'enfants qui restent en plaine pendant les vacances, c'est pour eux une opportunité formidable de rencontrer d'autres enfants. Ce côté social doit être mis en valeur et a de l'importance, le rôle d'une commune étant de mettre à disposition de la population. De plus, elle souhaite rendre hommage à un conseiller municipal de Bellevue, M. GAGLIARDI, qui a su monter une équipe de hockey et a accompagné 25 jeunes tout l'hiver, elle tient à l'en féliciter.

Il n'y a pas de différence quant à cet aspect social en cas d'achat ou de location, remarque M. RYCHNER. De plus, il constate que la buvette est nettement moins « sociale » que ce qui avait été prévu au départ.

Mme le maire répond à Mme MEAN NORMANN que pendant 10 ans, depuis le premier montage, toutes les pièces et réparations conventionnelles sont garanties par le fournisseur.

Mme HUMBERT répond à Mme CADEI que Versoix envisage d'acheter une patinoire, Carouge en acheté une et le Grand-Saconnex prévoit également de faire de même.

Le Conseil municipal refuse d'acquérir une patinoire conjointement avec la Commune de Bellevue par 12 voix contre et 2 voix pour

Le Conseil municipal se prononce favorablement pour louer une patinoire conjointement avec la Commune de Bellevue par 13 voix pour et 1 abstention

La question de la taille se posera lors du vote du budget portant sur une période de janvier à décembre.

5. OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE FR. 175'000.00 DESTINE A LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE INTERCOMMUNALE ET D'UNE STRUCTURE D2 POUR PERSONNES AGEES SUR LES PARCELLES N° 3063 ET 3532, PROPRIETE DE LA COMMUNE DE BELLEVUE (DELIBERATION)

M. STALDER constate que cette délibération ne peut être prise, un concours devant être réalisé pour respecter la loi fédérale sur les marchés publics.

Mme BOADA, pour le Groupe libéral, rejoint cette prise de position.

M. RYCHNER, en consultant cette loi, dont un texte vient d'être adopté, confirme qu'une procédure ouverte au-delà de Fr. 500'000.00 n'a pas la possibilité d'esquiver un marché public.

Mme HUMBERT pense que le Conseil devra s'entretenir de ce problème avec l'architecte pendant la séance de présentation du projet de la crèche lundi 18 mai prochain, lors des discussions avec l'architecte il semblait possible d'éviter les marchés publics.

M. RYCHNER signale que c'est la Commune qui est responsable, même si c'est l'architecte qui est à la faute, les risques ne sont pas pris par lui mais par les propriétaires, il souhaite éviter de tomber dans ce piège.

M. GUEX ne veut pas éviter les marchés publics qui font partie des lois de l'économie, c'est au contraire une volonté.

M. HONEGGER relève qu'un concours est un handicap mais aussi une chance. Il souhaiterait savoir combien la Commune a investi à ce jour dans ce dossier déjà bien avancé.

Pour l'instant aucun montant n'a été déboursé précise Mme le maire.

M. HONEGGER remarque que la répartition des coûts entre les quatre communes n'est pas juste par rapport aux coûts de construction par m³. Il n'est pas correct d'utiliser un montant moyen pour la crèche et les appartements D2. Les coûts de construction par m³ pour la crèche sont bien plus élevés que pour les appartements (850.00/m³ / 550.00/m³). Pour la construction de la crèche, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy devraient participer à hauteur de 10,9% et non 8,3%. La différence est de l'ordre d'environ Fr. 220'000.00 pour les communes de Genthod et de Bellevue.

M. FEYER regrette que le vote de la délibération intervienne avant la séance de présentation.

Mme HUMBERT est du même avis, elle précise que le Conseil est tout à fait libre de refuser cette délibération et de la reporter à plus tard.

M. HONEGGER pense qu'il est important de retarder cette décision afin d'étudier la possibilité d'entrer dans les marchés publics.

M. ALTWEGG rappelle que l'architecte souhaitera probablement éviter les marchés publics, celui-ci ne pouvant dès lors plus participer au concours. Lors de la séance de présentation du projet à Bellevue, M. FABBI avait émis un avis négatif pour entrer dans les marchés publics. Il s'interroge sur les conséquences en cas d'avis divergents entre les communes.

M. STALDER indique que la loi doit s'appliquer et qu'il faudra faire appel à une personne qui tranchera.

Il est proposé d'attendre la séance de présentation de lundi avant de demander un avis de droit.

***Le Conseil municipal décide par 14 voix contre, soit à l'unanimité,
de ne pas entrer en matière dans le vote de la délibération***

Ce projet est renvoyé en commission des bâtiments pour étude.

6. « MERITE COMMUNE DE GENTHOD »

Chaque année la commission culture, sports et loisirs peut proposer un « Mérite Commune de Genthod ».

Cette année, elle suggère de décerner un mérite à Mateo CREUX, né en 1984 à Baltimore (Etats-Unis) dans une famille de musiciens. Il commence le piano à l'âge de 5 ans avec son père, puis entre en 1999 dans la classe de Dominique Weber.

A 16 ans, il est admis au Conservatoire supérieur de musique de Genève et obtient, trois ans plus tard, le diplôme d'enseignement avec mention très bien, après avoir décroché, en 2002, le certificat de maturité avec mention.

Il se perfectionne entre 2004 et 2007 en Allemagne, à la Hochschule für Musik de Cologne, et travaille régulièrement avec Marc Durand, professeur à Montréal. Il bénéficie également des conseils d'éminents professeurs, notamment Léon Fleisher, Yoheved Kaplinsky, Klaus Hellwig, Alberto Nosé et Dina Yoffe.

Mateo CREUX joue en Allemagne, en Suisse, en Espagne et en Pologne, où il a été récemment l'invité de l'Orchestre philharmonique de Stettin. Il se produit entre autres dans le cadre du Festival Chopin de Genève et en tant que soliste au Festival Mozart 2006 de Cologne. En 2007, il donne un récital aux Jeudis du piano et se voit attribuer le Prix spécial Sorop't. Il est également lauréat de la société Frédéric Chopin de Genève ainsi que des Fondations Gabriele de Agostini, Friedl Wald et Jean Tanner.

Mateo CREUX a fait toute sa scolarité à Genthod, il vit depuis quatre ans dans des villes étrangères et tente de devenir un pianiste de concert de grand renom ; son parcours est rare pour un enfant d'une commune telle que Genthod.

Mise au vote, la candidature de M. Mateo CREUX est approuvée par 14 voix pour, soit à l'unanimité

La deuxième proposition de mérite est pour un groupe de personnes. L'équipe féminine de tennis a été promue en Ligue C, les filles ont gagné toutes leurs rencontres.

L'équipe est constituée d'un groupe de neuf filles, composé de cinq gentousiennes dont trois juniors, ce qui est remarquable.

L'équipe a été créée il y a quatre ans, et, de la deuxième ligue, elles sont arrivées à avoir le droit de jouer cette année en Ligue C, elles font partie des Top 35 équipes de Suisse.

Mise au vote, la candidature de l'équipe féminine du Tennis Club de Genthod est approuvée par 14 voix pour, soit à l'unanimité

Il est proposé d'offrir une petite coupe à toutes les joueuses, et la capitaine recevra le plat principal.

7. PROPOSITIONS DU MAIRE

Mme le maire propose aux conseillers de se rendre à la nouvelle plage de Port Gitana à Bellevue pour découvrir son aménagement. Il s'agit d'une très belle réalisation dont les quais permettent l'accès au lac d'une manière très confortable par des escaliers en grosses pierres. Cette installation pourrait inspirer Genthod pour la plage Lullin. Elle précise que le lac appartient à l'Etat. M. CRAMER est favorable pour des ouvertures sur le lac pour les baigneurs, mais est opposé aux cheminements.

Ce point sera étudié par la commission de l'aménagement du territoire.

M. SCHMULOWITZ va plus loin et imagine un escalier le long des berges du lac au Creux-de-Genthod permettant d'arriver sur la pointe.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

» Espace de jeu pour les adolescents

Mme JOSS est contente d'avoir entendu des propos concernant l'aspect social pour un lieu en extérieur permettant des activités en plein air pour les jeunes.

Il y a dans la commune de Genthod quelques espaces de jeux très agréables pour les petits, mais elle n'offre pas d'aire similaire aux plus grands.

Or, en se promenant dans le centre du village, il est possible de croiser en fin d'après-midi nombre de jeunes Genthosiens sur des planches à roulettes. Ils s'adonnent à cette activité de plein air entre les immeubles communaux, par exemple dans la rue à sens unique qui descend en face de l'école ou sur les rampes et les marches d'escaliers se trouvant aux pieds des immeubles, sous les fenêtres de nombreux voisins.

Evidemment, skateurs et habitants apprécieraient qu'une aire de skateboard dans un lieu adapté soit mise à disposition. Celui qui existait dans le mail Lullin il y a un certain temps avait beaucoup de succès. Ce serait assurément le cas aujourd'hui, d'autant plus que les grandes vacances, qui vont de paire avec les beaux jours, commencent dans six semaines et que les jeunes Genthosiens auront alors des horaires bien plus étendus pour rouler et sauter avec leurs planches. Mme JOSS demande si les membres du Conseil municipal sont d'accord de créer un tel espace pour les adolescents de la commune et quelle est la voie la plus rapide pour aménager ce *skatepark*.

M. BUCHETTI précise qu'un projet de *skatepark* derrière l'école avait été étudié, puis refusé et abandonné par la commission, car jugé trop dangereux. Ceci étant, il a l'impression qu'il y a moins de *skateboarders* qu'il y a 10 ans.

M. STALDER propose d'installer un *skatepark* temporaire durant l'été.

M. BUCHETTI demande de veiller aux autorisations nécessaires.

La demande est transmise à la commission culture, sports et loisirs pour étude.

M. SCHMULOWITZ se préoccupe au plus vite de la question des autorisations. Si les autorisations ne sont pas requises, il propose de poser des éléments sur une surface dure pendant l'été.

➤ ***Epicerie***

Mme BOADA demande où en est la recherche d'un nouveau gérant pour l'épicerie.

Mme le maire répond que plusieurs candidatures sont parvenues en mairie et à la régie Besuchet, elle les transmettra au Bureau du Conseil dans les meilleurs délais.

➤ ***Diffusion du courrier du Conseil d'Etat relatif à la résolution du Petit et Grand Malagny***

M. RYCHNER s'enquiert de ce point.

Etant donné que ce courrier est adressé à la Commune de Genthod et répond à une résolution du Conseil municipal, il doit être transmis à ce dernier et sera par conséquent joint au procès-verbal.

➤ ***Vigne Blanche***

M. BUCHETTI souhaite répondre à M. RYCHNER au sujet de son intervention sur le restaurant. Le GIVB a récemment rendu attentif les gérants de la possibilité d'ouvrir le restaurant aux jeunes en proposant des plats adaptés. Ils feront des efforts dans ce sens.

Concernant le local des jeunes, il fonctionne, deux éducateurs de rues sont présents deux fois par semaine. Malheureusement, ils ne sont pas très stimulés ni stimulants. Ils ont promis de diffuser des flyers pour se faire connaître. Une inauguration est prévue le samedi 16 mai par la FASE.

Il souligne également des problèmes d'odeurs, il s'agit visiblement d'un problème d'échanges dans les égouts qui ne se font pas bien, l'odeur est insoutenable.

Mme MEAN NORMANN regrette que les jeunes ne soient pas informés des manifestations organisées au local des jeunes.

De plus, à la même date des jeunes du cycle effectueront une vente de pâtisseries toute la journée. Elle demande s'il est possible d'imaginer une deuxième inauguration.

M. SCHMULOWITZ indique que les communes ne sont pas partenaires de la fête organisée par la FASE. Elle seule gère le local, elle a été mandatée par les communes pour cette tâche, mais si la réussite n'est pas au bout du chemin, les communes apporteront des correctifs.

M. ALTWEGG regrette que tout le Conseil municipal soit en course d'école lors de l'inauguration et que la date n'ait pas été définie plus sérieusement.

M. STALDER relève néanmoins qu'à cette période il n'est pas aisé de trouver un week-end convenant à tous.

Mme MEAN NORMANN demande de saisir la FASE en leur faisant part du regret quant à sa manière de procéder dans la programmation de son « ballon d'essai ».

M. SCHMULOWITZ constate qu'effectivement les dirigeants font preuve d'une certaine maladresse dans leur démarche vis-à-vis des jeunes.

M. STALDER souhaiterait un rapport de cette journée.

➤ **Aménagements floraux**

Lors de ses nombreuses promenades ces derniers mois dans la commune, Mme JOSS a pu constater la qualité du travail du jardinier dans sa manière d'embellir le village.

➤ **Parc Lullin**

Mme JOSS remercie également pour le réaménagement du parc Lullin ; un seul bémol concerne les quinze premiers mètres en entrant dans le parc depuis la rue du Village, le gravier est très épais et il est laborieux de passer avec une poussette ou pour des personnes âgées ou à mobilité réduite. Le nouveau chemin est parfait, elle trouve dommage de ne pas avoir terminé aussi correctement ce réaménagement, il y a un petit goût d'inachevé. Elle demande qu'une entreprise soit mandatée pour rendre ce bout de chemin plus accessible et permette ainsi de faire profiter un grand nombre de personnes. D'autant plus que le tour par la route du Saugy est dangereux. Finalement, elle relève les nombreux commentaires positifs reçus suite à ce réaménagement.

Mme le maire précise que du gravier a été ajouté sur ce bout et devrait se tasser. Elle se rendra sur place pour constater et demander de faire le nécessaire. Elle indique également que des caninettes, des poubelles et des bancs seront installés dans ce lieu, le tunnel va aussi être nettoyé.

M. ALTWEGG demande où en est la décision prise de refuser aux membres d'une société canine d'utiliser le bain Lullin pour le dressage des chiens de race Terre-Neuve.

Mme HUMBERT indique que la Mairie a écrit à cette société en spécifiant que ses membres ne devaient plus se rendre dans ce lieu avec les chiens le dimanche après-midi. Ils peuvent venir le matin avant 09h00. La Mairie n'a jamais reçu de réponse à ce courrier, toutefois, des mouvements ont été constatés le dimanche matin tôt.

M. ALTWEGG demande ce qui est prévu pour limiter l'accès au lac, telles que la fermeture du tunnel ou la réfection des barrières, et éviter ainsi certaines personnes indésirables.

Mme le maire juge ce sujet délicat et demande qu'il soit abordé en commission. Elle pense qu'il n'est pas très rassurant pour les agents Securitas d'aller seuls faire de l'ordre à cet endroit.

Ce sujet est renvoyé en commission de la sécurité publique.

➤ **Echafaudage ancienne mairie**

Mme JOSS indique que le voisinage de ce bâtiment s'interroge sur les raisons de cet échafaudage qui est probablement prévu pour restaurer le toit. Elle demande s'il y a une malfaçon constatée, si la Mairie envisage de se retourner contre les responsables, le toit ayant été rénové très récemment.

Mme HUMBERT précise que le toit a été rénové en 2000. Suite à de violents orages, les ardoises se sont déplacées, et lors de précipitation, il y a des infiltrations à l'intérieur, il est dès lors impératif de réparer. Quant à l'échafaudage c'est une obligation, et son installation coûte aussi cher que la réparation.

Mme JOSS a l'impression que ce toit a eu une durée de vie très courte et s'interroge sur la qualité du travail des prestataires.

Mme HUMBERT répond que les toits d'ardoises sont plus délicats.

M. HONEGGER aurait souhaité que la Régie informe les voisins et la commission concernée de ces travaux.

Mme le maire précise qu'ils ne vont pas durer longtemps. Si le temps le permet, ils devraient être achevés d'ici deux à trois semaines. Des réparations des chéneaux seront également réalisées.

➤ **Eclairage LED**

M. FEYER est à la recherche d'entreprises vendant des éclairages LED avec alimentation électrique par panneaux solaires.

➤ **Chèque 2009 Energie**

Mme le maire répond à M. FEYER que les collectivités publiques peuvent également profiter de cette subvention pour des travaux, mais le temps est très court.

➤ **Nouveau centre communal**

Avec la construction d'un bâtiment pour la nouvelle poste, M. HONEGGER relève l'occasion idéale d'y installer un bancomat qui accepterait aussi les cartes des banques, particulièrement celles de la Raiffeisen. Un bancomat rendrait la poste et l'épicerie plus attractives et serait indéniablement un service bien apprécié par la population.

Pour cette raison, il demande à la Mairie de prendre contact dans les plus brefs délais avec les responsables de la poste ou de post-finance pour négocier l'installation d'un automate. Il propose d'intégrer les coûts supplémentaires au projet de construction.

M. ALTWEGG pense qu'un autre pourvoyeur pourrait être sollicité, comme la BCGe. Il précise que la Commune devra subventionner le bancomat.

M. HONEGGER ne pense pas que La Poste souhaite créer une filiale à côté d'elle.

➤ **Mail Lullin**

M. ALTWEGG demande où en est la demande d'installation d'un point d'eau et de WC.

Mme le maire attend le devis pour l'installation et l'entretien de ces WC chimiques. Quant à l'eau, il faut s'adresser aux SIG, la Mairie aura besoin d'un peu plus de temps, des fouilles et des raccords seront nécessaires et, de même qu'une demande d'autorisation de construire.

Mme MEAN NORMANN relate la performance des toilettes à copeaux de bois qui pourraient être une piste également, elle pense que cette solution pourrait être envisagée pour la Vigne Blanche.

‣ **Chemin des Limites**

Mme STALDER réitère sa remarque quant à l'entretien désastreux de ce chemin, il y a de nombreux nids de poules très dangereux pour les usagers.

M. SCHMULOWITZ précise que la Commune de Bellevue est responsable de son entretien, des soumissions ont été lancées. Il insistera auprès de la Mairie de Bellevue pour qu'elle prenne rapidement des mesures.

‣ **Finances communales**

M. GUEx demande si les recettes, largement inférieures que celles prévues, sont dues à un changement dans la péréquation financière.

M. MOTTIER indique qu'il s'agit uniquement d'une baisse de la production fiscale.

‣ **Subvention**

Mme CADEI transmet les remerciements du Club nautique de Versoix pour le subventionnement des enfants qui s'entraînent en son sein. Cette vocation sociale a été très appréciée. Elle précise que de nombreux jeunes s'entraînent très sérieusement pour les championnats d'Europe et du monde.

‣ **Vaisselle compostable**

Mme MEAN NORMANN demande si les sociétés locales ont bien été informées de l'utilisation, dorénavant, de vaisselle compostable pendant les fêtes communales et qu'elles peuvent la commander à la mairie. Lors de la dernière séance de préparation des promotions, les représentants de la Compagnie des sapeurs-pompiers ne semblaient pas au courant.

Mme HUMBERT précise que la Compagnie a été informée, mais qu'elle a un stock de vaisselle à liquider.

9. HUIS CLOS

La séance publique est levée à 22h15.

La secrétaire
Anne BOADA

Le président
Michel STALDER